

Audiovisuel: programme de formation des professionnels de l'industrie des programmes, MEDIA-Formation 2001-2005

1999/0275(COD) - 19/01/2001 - Acte final

OBJECTIF : instituer un programme de formation pour les professionnels de l'industrie européenne des programmes audiovisuels (MEDIA - Formation) (2001-2005). MESURE DE LA COMMUNAUTÉ : Décision 163/2001/CE du Parlement européen et du Conseil. CONTENU: le programme vise à donner aux professionnels de l'industrie audiovisuelle, principalement à travers une formation professionnelle continue, les compétences nécessaires pour leur permettre de tirer pleinement parti de la dimension européenne et internationale du marché et de l'utilisation des nouvelles technologies. Les thèmes prioritaires du programme sont : - l'application des nouvelles technologies, notamment numériques, pour la production et la distribution de programmes audiovisuels à haute valeur ajoutée commerciale et artistique, - la gestion économique, financière et commerciale, y compris les règles juridiques, la distribution et le marketing, - les techniques d'écriture de scénario, y compris les techniques de développement de nouveaux types de programmes audiovisuels. Une attention particulière sera accordée aux possibilités de formation à distance et d'innovation pédagogique offertes par le développement de technologies en ligne. Dans ces actions de formation, la coopération entre différents acteurs de l'industrie audiovisuelle, tels que scénaristes, réalisateurs et producteurs est encouragée. Le programme vise également à encourager la coopération et les échanges de savoir-faire et de bonnes pratiques par la mise en réseau entre les partenaires compétents en matière de formation. L'enveloppe financière pour l'exécution du programme est de 50 millions EUR pour l'ensemble de la période.